

Référence : C.N.72.2023.TREATIES-IX.4 (Notification dépositaire)

CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC  
GENÈVE, 21 MAI 2003

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD : APPLICATION  
TERRITORIALE À L'ÉGARD DES ÎLES CAÏMANES <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 14 mars 2023.

(Traduction) (Original : anglais)

... le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étend par la présente l'application de la ratification de la Convention par le Royaume-Uni au territoire des Îles Caïmanes dont le Royaume-Uni assume la responsabilité des relations internationales.

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord considère que l'extension de la Convention au territoire des Îles Caïmanes prendra effet à la date du dépôt de la présente notification.

Le 14 mars 2023



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.1272.2004.TREATIES-124 du 16 décembre 2004 (Ratification : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).